



350.1091f 4.18 pdf

Baloise RISKplus

Couverture de risque individuelle pour les fondations propres

Vos principaux avantages d'un seul coup d'œil:

- Prime de risque pouvant être budgétisée
- Formalités administratives simples
- Couvertures d'assurance individuelles
- Frais administratifs peu élevés
- Taux de prime forfaitaire garanti

L'offre comprend une tarification économique, individuelle par contrat et adaptée aux risques ainsi qu'une procédure de décompte simple pour les primes (taux de prime forfaitaire). Cette solution est destinée aux fondations de prévoyance comptant plus de 50 assurés.

Un principe modulaire vous permet de choisir les risques que vous souhaitez assurer auprès de la Baloise, d'un seul risque à une réassurance adéquate de toutes les prestations de risque réglementaires.

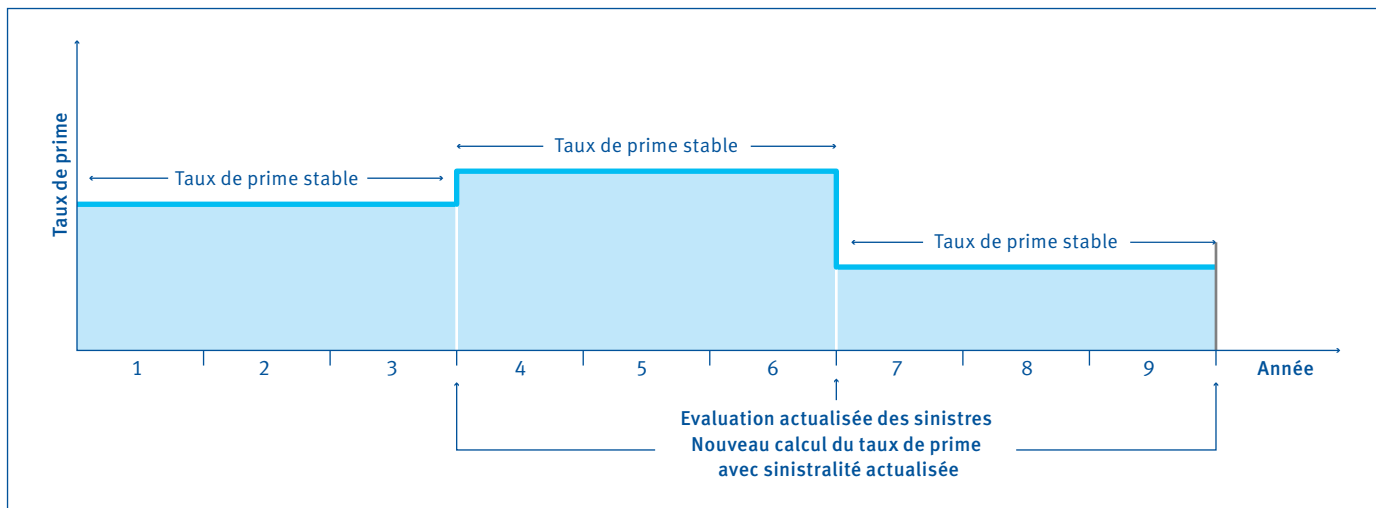
Le taux de prime forfaitaire est garanti pour une durée contractuelle de trois ans. Vous pouvez donc budgétiser clairement et à moyen terme les dépenses d'assurance de votre fondation. Le taux est recalculé uniquement en cas d'adaptations réglementaires (modification du contrat), d'amendements des dispositions légales et d'une évolution importante des effectifs.

Les formalités administratives sont fortement simplifiées. La déclaration annuelle comporte uniquement les effectifs assurés et les salaires correspondants. Vous réduisez donc vos charges au minimum et bénéficiez en même temps d'une prime sur les coûts très faible.

L'évolution des sinistres propre au contrat est prise en compte dans le calcul du taux de prime. Par conséquent, vous avez la possibilité d'agir sur le montant de votre prime de risque en prenant des mesures adéquates. La Baloise propose une gestion professionnelle de la santé dans l'entreprise, Case Management compris.

En plus des primes attractives, nous proposons aux fondations de plus de 200 assurés une solution comprenant un groupe de participation aux bénéfices à part entière (décompte des recettes et des dépenses).

Confiez la réassurance des risques de votre fondation à la Baloise. Nous sommes depuis plus de 75 ans un partenaire de premier ordre en matière de prévoyance professionnelle.



Exemple de calcul du taux de prime

(Effectifs assurés: 60 personnes)

La prime est calculée au cas par cas* pour chaque assuré:

Personne 1	CHF	2000
Personne 2	CHF	1700
...		
Personne 60	CHF	1800
Prime totale	CHF	124 000

Les salaires assurés sont additionnés:

Personne 1	CHF	120 000
Personne 2	CHF	95 000
...		
Personne 60	CHF	78 000
Masse salariale	CHF	4 350 000

$$\text{Taux de prime} = \frac{\text{prime totale}}{\text{masse salariale}} = \frac{124\,000}{4\,350\,000} = 2,85\%$$

* La base de calcul se compose du tarif collectif de la Bâloise et de l'évolution des sinistres pour le contrat donné.

Le taux de prime est garanti pour une durée contractuelle de trois ans.

La prime est calculée en début d'année sur la base de la déclaration de salaires reçue. Si la masse salariale au 1^{er} janvier de l'année suivante dépasse de plus de 15% la masse salariale au début de l'année d'assurance, 40% de la prime de risque calculée sont débités ou crédités à la fondation à la date de valeur du 1^{er} janvier de l'année suivante.

Le taux de prime est recalculé pendant la durée contractuelle uniquement dans les cas suivants:

- Si des modifications sont apportées au contrat
- Si les effectifs évoluent de plus de 20% en l'espace d'un an
- En cas d'amendement législatif et/ou d'entrée en vigueur d'ordonnances qui ont une incidence sur les frais de cette solution de prévoyance